

**Certificat d'examen de type
n° F-06-C-1588 du 17 novembre 2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G050065-D3

**Ensemble de mesurage routiers
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
type EUROPE
(précision commerciale)**

Le présent certificat correspondant à une demande d'examen de type d'effet national introduite antérieurement au 30 octobre 2006 est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SA - 5, rue des Chardonnerets - ZAC Paris-Nord 2 - 93290 TREMBLAY EN FRANCE

Ateliers : Route de Soliers – 14540 GRENTHEVILLE

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° F-05-C-960 du 10 juin 2005 renouvelant et complétant la décision d'approbation de modèle n° 99.00.452.004.1 du 17 mai 1999 complétée par les certificats d'examen de type n° 01.00.452.003.1 du 10 septembre 2001 et n° 01.00.452.004.1 du 10 septembre 2001.

CARACTERISTIQUES :

L'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS type EUROPE objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par :

- l'ajout à la liste des liquides du superéthanol E85,
- le remplacement des groupes de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types EPZ 75/3 et 75/5 ayant fait l'objet de la décisions et des certificats précités par le groupe de pompage et de dégazage TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types EPZ 75 E85,

- le remplacement du mesureur TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS type MA 26/5 A ayant fait l'objet de la décisions et des certificats précités par le mesureur TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS type MA 26/5 A E85,
- la possibilité de remplacer l'émetteur d'impulsion types MP1.1 par l'émetteur d'impulsions type MP T1 en association avec le calculateur-indicateur électronique ayant fait l'objet du certificat n° F-04-C-1382 du 14 décembre 2004 complétant les décisions et certificats n° F-04-C-124 du 1^{er} avril 2004, n° 00.00.510.015.1 du 28 septembre 2000 et n° 99.00.510.007.1 du 4 juin 1999.

Les principales caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Configuration	AU	S
Groupe de pompage et de dégazage (type et nombre)	EPZ 75/5 E85 (1 groupe)	EPZ 75/5 E85 (1 groupe)
Mesureur (nombre et type)	1MA 26/5 A E85	2MA 26/5 A E85
Possibilité d'une borne satellite	Oui	Oui
Débit maximal variable	Non	Non
Débit maximal	3 m ³ /h	3 m ³ /h par point de distribution
Débit minimal	0,3 m ³ /h	0,3 m ³ /h
Livraison minimale	5, 10 ou 20 litres selon la longueur du flexible	5, 10 ou 20 litres selon la longueur du flexible
Echelon de volume (en litres) et format d'affichage des décimales	0,01 ou 0,10 ou 0,1	0,01 ou 0,10 ou 0,1
Echelon de prix (en unités monétaires) et format d'affichage des décimales ⁽¹⁾	0,01 ou 0,05 ou 0,10 ou 0,1	0,01 ou 0,05 ou 0,10 ou 0,1
Prix unitaire max..(en unités monétaires)	9,999 ou 99,99	9,999 ou 99,99
Portée maximale de l'indicateur des volumes (en litres)	999,99 ou 9999,9 ou 9999,99	999,99 ou 9999,9 ou 9999,99
Portée maximale de l'indicateur des prix (en unités monétaires)	999,99 ou 9999,99 ou 99999,9	999,99 ou 9999,99 ou 99999,9

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation, les dispositions particulières ainsi que les conditions particulières de vérification sont inchangées à celles décrites dans la décision d'approbation de modèle et les certificats d'examen de types précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque de certification de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est constituée du numéro et de la date figurant dans le titre de celui-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification sont inchangées sauf pour ce qui concerne leur lieu de réalisation qui peut être celui du lieu d'installation avec utilisation du liquide de destination pour la réalisation des essais hydrauliques.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/G050065-D3 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 10 juin 2015.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Le 17 novembre 2006